

## OFF

### Gérard Collomb veut « Aimer Lyon »

Selon nos informations ce serait le slogan de campagne du futur candidat à l'élection municipale. Pascale Ammar Khodja (Biennales de Lyon) serait responsable de sa communication.

## RAPIDOS

### Orange a déjà vendu 30 000 Iphone en cinq jours.

Le distributeur exclusif du smartphone d'Apple vise entre 50 000 et 100 000 ventes d'ici fin décembre.

### La fresque hommage à Diego Rivera inaugurée à Lyon.



Financé par la SACVL, le triptyque a été réalisé par Cité Création (rue Gouy -7<sup>e</sup>). La fresque s'inspire d'œuvres du peintre mexicain disparu il y a 50 ans.

### EuroNews arrive en Chine.

La chaîne européenne vient de signer un accord avec China Central Television (CCTV) pour diffuser neuf magazines par mois. La Chine compte 500 millions de téléspectateurs.

► suite de la page 4

partenariat avec Dominique Arnould Conseil et la société d'aménagement de la Buire. Elle s'occupe également des RP de la chaîne ED, pour ses ouvertures de magasins en France et prépare la 2<sup>e</sup> édition du Salon des randonneurs, en avril 2008 à Lyon.

### Duodecim se renforce dans l'univers montagne.

L'agence de RP de Sallanches (74) s'est vu confier une double mission par la station de Flaine (74).

À l'occasion de l'organisation de l'étape de la coupe du monde de Ski Cross qui se tiendra mi-janvier, Duodecim est en charge des RP de l'événement en France et à l'international. Elle a aussi pour mission, dans le domaine touristique, de développer la notoriété de Flaine et son positionnement sur les nouvelles glisses.

Par ailleurs, l'agence a été choisie pour le lancement de la nouvelle marque de cosmétiques bio à base de fleurs de montagne, SNÖ Bio Flowers, créée par la championne du monde de freestyle Raphaëlle Monot.



## M E D I A S

### Le Progrès a terminé son déménagement.

Le groupe de presse vient de prendre possession de son nouveau siège dans le quartier du Confluent de Lyon.

Ce bâtiment de 11 000 m<sup>2</sup>, conçu par Yvan Ponsonnet (cabinet Xanadu) regroupe désormais tous les services du groupe (hors rotatives et billetterie), hier dispersés entre le centre-ville et l'imprimerie de Chassieu. Soit un total de 450 personnes. Ce regroupement permettra notamment de développer les synergies entre les quatre médias du groupe : *Le Progrès*, *Lyon Plus*, *TLM* et *leprogrès.fr*.

Par ailleurs, un guichet pour la billetterie et les PA a été ouvert, rue Servient, près de l'ancien siège, un lieu actuellement plus accessible pour le grand public.

### Bébézine veut conquérir les nouveaux parents.

Ce bimestriel gratuit (40 pages) propose des informations pratiques et surtout locales aux Lyonnais qui sont parents d'enfants de 0 à 6 ans.

Bébézine (40 000 ex) est distribué chez les gynécologues, les maternités, les crèches de Lyon, Vienne, Chambéry, Villefranche et Bourg-en-Bresse.



La société éditrice, Saya Communication, a été créée par Carine et Marc Vera ainsi que Jean-Paul Coquard, ancien secrétaire général du *Progrès*. Catherine Foulsham est rédactrice en chef. Bébézine vise l'équilibre à partir de 25 K€ de publicité par numéro. Le journal sera présent sur le salon Baby à Villeurbanne en mars.

### Lyon Mag' en appelle à la justice pour contrer Latouche.

La lutte pour le contrôle du groupe de presse, qui oppose Philippe Brunet-Lecomte à Christian Latouche, un actionnaire minoritaire (*InterMédia* n° 974), se poursuit devant les tribunaux.

Le 3 janvier, *Lyon Mag'* demandera à la Cour d'appel de Lyon un étalement de la durée de remboursement, fixée à 5 mois en première instance, des 450 K€ investis par le patron de Fiducial.

Mais un premier rendez-vous est prévu dès le 11 décembre devant le TGI de Lyon, Christian Latouche ayant exigé le nantissement des parts du patron fondateur du magazine, sans attendre la décision de la Cour d'appel de Lyon. Une tentative évidemment bloquée par *Lyon Mag'*.

### Lyon Poche obtient sa commission paritaire.

L'hebdo loisirs lyonnais vient d'obtenir, après 36 ans d'existence, ce numéro de commission qui lui permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit, d'avantages postaux ou d'une exemption de taxe professionnelle....